



Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Source : base de données du CD30 2022 d'après les données de la DDTM du Gard.

Contexte légal :

Les Plans de Prévention du risque Inondation communément appelés **PPRI** sont des **documents réglementaires établis par les services de l'Etat** (DDTM, ex DDE) qui ont été créés par la **loi dite Barnier** relative au renforcement de la protection de l'environnement n°95-101 du 02/02/1995.

Ils remplacent les Plans de Prévention des Risques Naturels instaurés par la loi du 22 juillet 1987.

Ils réglementent l'usage des sols et peut faire des prescriptions sur le bâti existant au moment de son approbation (volet réduction de la vulnérabilité).

Le PPRI s'impose au PLU et en cas de conflit entre les règlements, les règles les plus contraignantes s'imposent.

PPRI ancienne et nouvelle génération

Dans le Gard, les **PPRI approuvés depuis 2008** sont qualifiés de « **PPRI nouvelle génération** » pour 2 raisons principales :

- Une qualification plus précise de l'aléa en distinguant différents niveaux (fort, modéré, faible)
- Des prescriptions sur le bâti pré existant au moment de l'approbation du PPRI afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Dans le Gard, sur **255 PPRI approuvés, 222 PPRI sont dits "nouvelle génération" (87%)** et 33 PPRI qualifié "d'ancienne génération" (15%).

Carto dynamique PPRI

La carto dynamique PPRI permet d'afficher plusieurs couches :

- ✓ **PPRI Zone** : savoir si votre habitation est située dans une zone PPRI et télécharger le règlement et les mesures de réduction de la vulnérabilité le cas échéant.
- ✓ **PPRI Aléa** : connaître le niveau d'aléa où se situe votre habitation (très fort, fort, modéré, résiduel, zone de ruissellement).
- ✓ **PPRI Règlement** : voir si votre habitation est située en zone inconstructible ou constructible sous conditions.
- ✓ **PPRI Mesures** : voir si vous devez prendre des mesures de réduction de la vulnérabilité de votre habitation.

Mode de calcul :

- Nombre de communes soumises à une obligation de PPRI.
- Nombre de communes avec un PPRI en projet.
- Nombre de communes avec un PPRI en cours.
- Nombre de communes avec un PPRI approuvé (ancienne, nouvelle génération).